

DECISION DU PRESIDENT N° D2025-195

Objet : Conclusion du marché en quasi-régie portant relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des études d'opportunités du projet d'aménagement « Porte Saint-Germain/ Berges de Seine » à Argenteuil

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L.2511-1, L.2511-4, L.2511-5, L.2521-1 à L.2521-5,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la Métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2025/02/14/05 du 14 février 2025 du Conseil métropolitain, prenant en considération le secteur de projet de la Porte Saint Germain/ Berges de Seine à Argenteuil pour lequel la Métropole du Grand Paris va conduire des études afin d'étudier l'opportunité de son intérêt métropolitain,

Vu la délibération CM2025/04/07/29-2 du Conseil de la Métropole du 7 avril 2025 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures et de services, et de travaux ainsi que toute décision concernant leur actes modificatifs, lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu l'arrêté du Président n°AP2025/87 du 16 avril 2025 portant délégation de signature à Monsieur Philippe CASTANET, directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

Vu les statuts de la société publique locale d'aménagement d'intérêt national métropolitaine,

Considérant que la Métropole a souhaité s'appuyer sur la société publique locale d'aménagement d'intérêt national (SPLA-IN) métropolitaine pour l'accompagner dans le pilotage des études d'opportunités en vue d'une déclaration d'intérêt métropolitain du projet d'aménagement du secteur « Porte Saint-Germain/ Berges de Seine » à Argenteuil,

Considérant que la Métropole du Grand Paris est actionnaire majoritaire de la SPLA-IN métropolitaine par délibération du Conseil métropolitain du 9 avril 2024, et exerce sur celle-ci, conjointement avec le second actionnaire, l'établissement public Grand Paris Aménagement, un contrôle analogue à celui qu'elle exerce sur ses propres services d'une part, et que la SPLA-IN exerce son activité exclusivement pour le compte de ses actionnaires, d'autre part,

Considérant que le présent contrat passé en quasi-régie est exclu des règles de publicité et de mise en concurrence préalables aux contrats conclus par un pouvoir adjudicateur, en vertu des articles L.2511-1 et suivants du code de la commande publique,

Considérant que pour répondre à la variabilité dans la survenance de certains besoins, il convient de passer le marché sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire composite s'exécutant d'une part à prix global et forfaitaire et d'autre part à prix unitaires par l'émission de bons de commandes,

DECIDE

Article 1 : De conclure le marché en quasi-régie relatif à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le pilotage des études d'opportunités du projet d'aménagement « Porte Saint-Germain/ Berges de Seine » à Argenteuil, avec la SPLA-IN métropolitaine, sise 11 rue de Cambrai 75019 PARIS, pour une durée ferme de 12 mois à compter de sa date de notification, pour un montant global et forfaitaire de 206 820 € HT d'une part, et à prix unitaires et à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 € HT d'autre part.

Article 2 : La dépense sera imputée au budget 2025, chapitre 011.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier.

Par ailleurs, notification en est faite à la SPLA-IN métropolitaine.

Fait à Paris, le

07 OCT. 2025

Pour le Président et par délégation,

Le directeur général des services
Philippe CASTANET

